article insidieux
Ecole des frères p. 1, col 3-4.
Nids d'oiseaux (feuilleton)

P.C

Ecole des frères, p. 1, col 3-4.
article insidieux.

525

Bibliothèque de la Ville Lyon

20e Année.— N. 7165 — Bureaux : Place du Plâtre, 13. — Vendredi 18 avril 1851.

Le Courrier de Lyon

Journal Quotidien, Politique, Industriel et Littéraire,

Insertions Commerciales et Immobilières.

Rédacteur en chef, Gérant, A. JOUVE. — IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND, Rue Centrale, 67.

ON S'ABONNE à Lyon, au Bureau du Journal (*Affranchir*). — A Paris, J. Havas, 5, rue J.-J. Rousseau. — Lejolivet et Ce, rue N.-Dame-des-Victoires, 23. — Magnier, Duport et Ce, 24, rue de la Banque. — I. Fontaine, rue Vivienne.
ABONNEMENTS : Lyon, un an, 52 fr. ; six mois, 16 fr. ; trois mois, 9 fr. — Dép. du Rhône, un an, 36 fr. ; six mois, 48 fr. ; trois mois, 10 fr. — Hors du Dép., un an, 42 fr. ; six mois, 22 fr. ; trois mois, 11 fr.
Les abonnements datent des 1er ou 15 de chaque mois. Annonces, 25 c. la ligne ; répétées, 20 c. ; au-dessous de 4 lignes, 1 fr.

Prix du Numéro, 10 centimes.

Lyon, 18 avril 1851.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

Le dernier projet que vient de présenter M. le ministre des travaux publics pour la confection du chemin de fer entre Chalon et Lyon se rattache intimément à l'ordre d'idées et aux principes que nous avons plusieurs fois développés à ce sujet ; à savoir qu'en combinant l'aliénation de la partie achevée, et dès-à-présent productive de la ligne de Paris à Lyon, avec l'exécution du tronçon qui sépare encore Chalon de notre ville, on peut arriver à une solution rationnelle et pratique du problème pour lequel on s'est tant agité, depuis qu'il est question en France de ces voies de communication nouvelles.

Le système du ministre repose en effet sur deux points principaux : le premier c'est la cession d'une section de chemin toute faite, déjà en partie livrée à la circulation, et sur le point de l'être en totalité, déjà productive de revenus, et présentant aux évaluations une base certaine et immédiate ;

Le second, c'est l'obligation imposée au concessionnaire auquel l'État fait cet abandon, de le payer par une soulte en argent et par un ensemble de travaux qui aurait pour résultat de compléter le grand tronçon qui doit relier Paris et Lyon.

Nous n'hésitons pas à nous associer sans réserve à ce projet. Il nous paraît réunir toutes les facilités et tous les avantages qu'on pouvait se flatter d'obtenir dans la situation présente des choses.

Sans doute, l'État fait à la compagnie une fort belle part en lui concédant, au prix de cent millions, un chemin de fer qui rapportera six à sept millions nets à la fin du présent exercice, et qui en rapportera huit ou neuf d'ici à quelques années, même en faisant abstraction de l'influence que doivent exercer sur les recettes la continuation de la voie ferrée jusqu'à Lyon, et en supposant que le rail-way de Paris à Chalon n'ait d'autre aboutissant que la Saône.

Cette part est rendue plus avantageuse encore par une garantie de 4 pour cent sur le capital de 190 millions de francs auquel est évalué le débours total de la compagnie.

En compensation, voici les avantages très-réels que l'État réalise par cette combinaison :

1° Il assure l'exécution immédiate du chemin de Chalon à Lyon, sans aucun déboursé de sa part, ce qui, vu la situation de ses finances, est pour lui d'un intérêt considérable.

2° Les paiements successifs que lui fait la compagnie pour se libérer des cent millions, prix d'acquisition du chemin de Paris à Chalon, lui assurent pour 1851 et les années suivantes des ressources importantes qui peuvent être appliquées soit à d'autres parties de la grande artère de communication de l'Océan à la Méditerranée, soit à divers besoins publics.

3° Il se trouve exonéré de la moitié des frais de la traversée de Lyon, et de la dépense de la gare de Vaise pour les voyageurs et les marchandises, dépenses que les précédents projets mettaient en totalité à sa charge.

Dans le système proposé par MM. Rancé et de Laborde, l'État supportait dès à présent toute la dépense : il se trouvait forcé de contracter un emprunt onéreux de 200 millions, avec la perspective d'un remboursement futur et même problématique, dont toute la garantie reposait sur la solvabilité d'une compagnie. Dans celui dont il s'agit, il ne débourse rien, et reçoit au contraire des indemnités considérables. Il aliène, il est vrai, pour de longues années, un revenu considérable : celui du chemin de Paris à Lyon. Mais ces sacrifices, pendant les cinq ou six années qui vont suivre, seront compensés et au-delà par les paiements que lui fera la compagnie concessionnaire.

Au point de vue de l'absolu, les avantages compensent-ils les sacrifices ? C'est ce qu'il est difficile d'établir à l'avance ; mais au point de vue du moment présent, des nécessités actuelles de la politique, l'avantage est palpable, il est immense. Ce qui importe en effet, dans la situation présente des choses, c'est de pouvoir mettre en équilibre le budget des recettes et des dépenses, ou d'en approcher autant que faire se pourra ; c'est d'avoir le moins possible de déboursés immédiats à effectuer, et le plus possible de rentrées à opérer.

La seule objection qu'on puisse faire à ce système, c'est de laisser en dehors de ses dispositions le chemin de fer de Lyon à Avignon ; mais cette objection n'est pas sérieuse.

Tout travail qui aura pour but de combler une lacune importante dans la grande voie de Paris à la méditerranée est nécessairement un acheminement vers l'exécution des lacunes restantes. Il faudra bien que l'on s'occupe de celles-ci lorsque toutes les autres auront disparu. Il faudra bien que l'on cède à l'attraction magnétique que les deux extrémités exerceront l'une sur l'autre, lorsque les deux grandes sections de Paris à Lyon et de Marseille à Avignon se tendront les mains à travers l'espace et échangeront leurs courants chaque jour plus pressés et plus impétueux de voyageurs et de marchandises.

Il y a là une force d'impulsion et d'initiative puisée dans la nature des choses, et qui triomphera de toutes les apathies comme de toutes les résistances.

Mais ce n'est pas tout : nous disons, nous, que l'adoption de ce système est le moyen le plus sûr d'arriver à l'exécution du chemin de fer de Lyon à Avignon, et même d'y parvenir immédiatement.

Que faut-il pour ce chemin ? des millions et toujours des millions.

Eh bien ! c'est justement là ce que vous procure le projet dont il s'agit. Par son adoption, vous mettez, d'ici à un petit nombre d'années, cent millions à la disposition du gouvernement.

Qui empêche le gouvernement et l'Assemblée d'affecter à cette destination les divers versements opérés par la compagnie concessionnaire de Paris à Lyon ; ou bien d'en former la base d'une concession nouvelle, moyennant une subvention égale à une partie de cette somme et une jouissance plus ou moins longue, en faveur de la société qui se chargerait d'exécuter cette section que la concurrence de la navigation rendra nécessairement moins productive que les autres ?

Pour obtenir cet important résultat il suffirait d'ajouter au projet de loi un article conçu en ces termes :

« ... La totalité des sommes versées par la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Paris à Lyon sera employée par le gouvernement à exécuter le chemin de Lyon à Avignon ; »

Ou bien encore une disposition dont le sens serait celui-ci :

« Sur les cent millions versés par ladite compagnie, une somme de quarante ou cinquante millions sera accordée, à titre de subvention, à la compagnie qui se chargera d'exécuter le tronçon de Lyon à Avignon. »

Par l'un ou l'autre de ces deux systèmes on arriverait au même résultat : assurer l'exécution de la ligne de Lyon à Avignon, et l'assurer dans de telles conditions que les deux lacunes aujourd'hui existantes seraient comblées en même temps, et que les deux sections pourraient être livrées presque simultanément à la circulation.

En attendant, la combinaison présentée par le ministère a, selon nous, cet immense avantage qu'elle facilite l'opération en la divisant, qu'elle proportionne la tâche aux forces de l'industrie comme elle la met en rapport avec les exigences budgétaires et avec les nécessités de la politique.

Aussi, n'hésitons-nous pas à lui donner notre complète adhésion et à provoquer en sa faveur les manifestations collectives de toutes les contrées intéressées, et en particulier de la ville de Lyon qui l'est au premier chef.

A. JOUVE.

Nous avons reçu, il y a peu de jours, et accueilli dans nos colonnes, un appel adressé par l'autorité diocésaine aux fidèles de nos contrées, en faveur des frères de la doctrine chrétienne de la Guillotière et de la Croix-Rousse, dont les premiers en sont réduits aux secours qu'ils tirent de l'assistance bénévole d'une partie de la population ; dont les seconds ne recevraient que la moitié de ce qui est nécessaire à leur subsistance et entretien

On nous communique un document de nature à modifier l'opinion du public et de l'autorité ecclésiastique elle-même, sur la situation où se trouvent ces utiles institutions dans la dernière de ces communes.

Sans doute l'administration municipale de la Croix-Rousse a eu à supporter des luttes extrêmement vives et opiniâtres à ce sujet. Mais justement, en raison des difficultés dont elle a été entourée, il est juste de lui tenir compte de ce qu'elle a obtenu, et d'en faire même remonter en partie le mérite au conseil communal qui, malgré ses tendances non équivoques, a montré, sous ce rapport, plus d'équité et de bon sens que celui de la Guillotière.

Voici le document en question qui n'est autre que l'extrait des deux budgets de la Croix-Rousse pour 1850 et 1851, en ce qui concerne l'instruction primaire dans cette commune :

Enseignement communal de la ville de la Croix-Rousse.

ÉCOLES DES FRÈRES. *environ 800 élèves.*

Ecole rue de Cuire	3 frères.	9 frères à 600 fr. l'an.	
— rue des Tapis	2 —		
— rue Lafayette (St-Clair)	2 —		
— quai de Serin	2 —		F. 5,400

En 1830 il n'y avait que 4 frères instituteurs, qui ne recevaient, comme aujourd'hui, que 600 francs par an, conformément au décret de 1808, et la circulaire ministérielle du 30 juin 1820. Ils n'ont jamais reçu ni plus ni moins. Les frères, outre leur traitement, reçoivent le logement, le chauffage et l'éclairage.

ÉCOLE DES SŒURS SAINT-CHARLES.

Ecole rue Saint-Denis	4 sœurs.	7 sœurs à 500 fr. l'an.	
— rue Lafayette (St-Clair)	2 —		
— quai de Serin	1 —		F. 3,500

En 1830, il n'y avait que 4 sœurs institutrices qui ne recevaient, comme aujourd'hui, que 500 francs l'an, et elles n'ont jamais reçu ni plus ni moins.

Les sœurs, outre leur traitement, reçoivent le logement, le chauffage et l'éclairage.

Un maître de musique pour les écoles des frères et des sœurs. . . . . F. 600

Disons moitié 300 f. pour les garçons

F. 9,500

ÉCOLES LAÏQUES DES GARÇONS. *environ 400 élèves.*

Ecole petite-rue de Cuire :	
1 Directeur, à	F. 1,200
1 Sous-maître, à	1,000
1 Sous maître adjoint, à	900
Ecole du Chapeaux Rouge :	
1 Directeur, à	1,200
1 Sous-maître, à	1,000
	F. 5,300

1re omission 200 f. pour [illegible] 200.
2e omission moitié [illegible] 300. 5,800.

FEUILLETON DU 18 AVRIL.

HISTOIRE NATURELLE. — ORNITHOLOGIE.

DES NIDS D'OISEAUX.

Chaque espèce d'oiseaux a pour son nid des formes, des dispositions différentes et des emplacements particuliers. Les oiseaux de proie s'établissent sur la cime des rochers ou sur la plate-forme d'une vieille tour. C'est à l'aide de pièces de bois énormes qu'ils élèvent leurs vastes habitations, et, à cet effet, la nature les a doués d'une énergie musculaire qui leur permet de transporter dans les airs des fardeaux lourds et embarrassants. Cette habitation, terminée à grands frais de temps et de peines, doit servir à leurs arrière-neveux, car il est rare que ces oiseaux et leur famille abandonnent ce premier monument de leur tendresse maternelle.

Ces nids sont si solidement construits, que le temps ou l'intempérie des saisons en occasionnent rarement la destruction.

Les oiseaux de proie seulement jouissent de ce privilége, et le plus grand nombre des oiseaux se contentent, pour établir leurs nids, de la branche d'un arbre, d'une motte de terre, ou des tiges de légers roseaux. Les uns se servent de brins de paille, de petites bûchettes, de mousse, de duvet de coton, de mille riens trouvés çà et là à grand peine, apportés de loin, de bien loin, puis enfin déposés sur des branches choisies, et à l'aide des pattes et du bec, qui sont leurs seuls instruments, les oiseaux lient, entrelacent entre eux ces brins d'herbe, cette mousse, ces bûchettes, et forment enfin leur petit chef-d'œuvre.

Quelques espèces ont l'intelligence de suspendre leurs nids à des rameaux flexibles qui cèdent au moindre vent, et comme l'a dit si gracieusement Delille :

« Les suspend aux rameaux mollement balancés,
« Et dans ce doux hamac les enfants sont bercés. »

D'autres oiseaux rassemblent des graviers et des feuilles, forment du tout un mastic, à l'aide de leur salive ou de l'eau qu'ils vont puiser quelque part ; ils fabriquent une petite maçonnerie très-solide, impénétrable à l'air et à l'humidité. L'oiseau la place ordinairement dans les angles de cheminée ou de rocher ; ce nid, merveilleusement façonné à l'extérieur, est, à l'intérieur, un chef-d'œuvre nouveau. Des cloisons y sont pratiquées pour séparer les petits d'avec le père. Celui-ci, après avoir pourvu au soin de sa famille, se retire dans sa chambrette, reste isolé, surveille au dehors et se repose quand on n'a plus besoin de lui. Pour terminer ce travail, que de peines ! que de voyages ! quelle sublime industrie soutenue par cette patience instinctive que donne la nature !

Quelques oiseaux aussi établissent leurs nids sur le sol, entre quelques monticules de terre, qui les garantissent du vent et des inondations. Ces nids-là sont moins soignés que ceux établis ailleurs ; pourtant un duvet abondant et maintenu par des tiges flexibles en fait des réduits ingénieux et commodes.

D'autres espèces, moins difficiles encore ou plus paresseuses, se bornent à pratiquer un trou dans le sable où elles déposent leurs œufs, et se fiant aux rayons du soleil pour les faire éclore, elles les abandonnent pendant le jour. Mais disons, pour les excuser, qu'elles sont fidèles à y revenir le soir.

Comme je ne puis faire ici la description d'un grand nombre de nids, je me bornerai à donner une idée des plus intéressants à connaître. Celui de la *Mésange à longue queue*, par exemple, est l'un des plus curieux que construisent les passereaux.

La *Mésange* n'est pas beaucoup plus grosse qu'un *Roitelet* ; elle a pour sa demeure des précautions infinies. Elle ferme son nid par le haut, par le bas, et ne laisse qu'une petite ouverture circulaire qui lui sert de porte et de fenêtre. Son nid est cerné partout de façon à ce que rien ne puisse arriver à l'intérieur, et comme le froid pourrait encore pénétrer par cette petite ouverture, la *Mésange* a inventé pour son usage les portières de nos salons : la petite porte de son manoir est garnie d'un rideau de plumes flexibles et transparentes ; ainsi elle n'est point privée du jour et n'est pas exposée à la pluie.

C'est par là qu'elle sort et rentre à volonté, sans rien déranger à la symétrie de son établissement. ce n'est pas tout encore, la *Mésange* est si petite, qu'elle a tout à craindre ; pour déguiser sa demeure aux yeux de ses ennemis, elle a recours à un subterfuge : elle attache son nid au tronc d'un arbre et prend soin de le recouvrir des plantes parasites qui croissent sur l'écorce, afin d'en continuer l'apparence. C'est pour dépister l'ennemi que la *Mésange* déguise son ouvrage, et met tranquillement sa famille sous la protection d'un petit mensonge innocent.

Une autre espèce de ce genre pousse encore plus loin ses précautions de sûreté ; comme elle habite les lieux aquatiques, qu'elle a tout à craindre des reptiles, elle suspend son nid à une branche flexible pendante au dessus des eaux. L'ouverture du nid est prolongée par un tuyau à travers lequel il serait impossible à une couleuvre de pénétrer.

Une autre *Mésange* ajoute à son nid une petite cupule destinée à recevoir le mâle et la femelle, quand ils se reposent des soins du ménage. Les nids de cette espèce d'oiseaux, l'une des plus délicates, des plus faibles, sont ordinairement de huit pouces de hauteur sur quatre pouces de largeur ; cette œuvre immense, en la comparant à la faiblesse de l'artiste, est commencée au milieu des rigueurs de l'hiver, et n'est terminée qu'au printemps, moment où la femelle vient y déposer ses œufs. La ponte est longuement continuée, et elle atteint quelquefois jusqu'au nombre de vingt-deux œufs, que la femelle couve depuis le premier jusqu'au dernier.

Que de surveillance il faut pour nourrir, soigner, réchauffer ces nombreux rejetons, dont les uns sont nés et les autres sont à naître ! Ici des inquiétudes pour ceux qui s'envolent, là de la patience pour ceux qui restent.

Enfin, le moment arrive où tous, oublieux des soins qu'ils ont reçus, abandonnent leur nid, leur père et leur mère ; et pour rappeler encore quelques vers charmants du Chantre des *Saisons* :

« Bientôt, sûrs de leur force et plus audacieux,
« Ils partent enchantés, s'adressent leurs adieux,
« Et l'instinct dénoue leur chaîne mutuelle,
« Un nouveau nœud commence une race nouvelle. »

La *Fauvette des roseaux*, ainsi nommée des lieux qu'elle habite, apporte en naissant l'instinct d'une autre prévoyance. Pour échapper aux dangers de l'élément sur lequel elle donne le jour à ses petits, elle a su faire à la fois de son nid, une habitation de terre et une embarcation.

Ce nid, légèrement attaché aux roseaux, peut se soutenir immobile sur l'eau, si elle vient à l'atteindre ; et il est enduit d'un mastic qui le rend imperméable.

Je possède un nid de la *Fauvette couturière* ; il est fait avec un tel art, que, pour le voir intérieurement, il faudrait le découdre et couper des nœuds fortement serrés ; la *couturière* le fait avec plusieurs feuilles dont elle rapproche les bords, et qu'elle réunit au moyen d'un surjet de brins de coton ou de plantes libres, c'est là son fil ; le lecteur a deviné son aiguille : c'est un bec dont la pointe n'est pas moins solide qu'acérée.

Citons encore, pour leur perfection, le nid de la *Grive*, du *Loriot* et surtout les nids merveilleux des *Gros-becs*, ces constructions immenses faites en communauté pour y loger des populations de 600 habitants, vivant probablement en bonne intelligence... puisqu'on les nomme *républicains*. Voici ce que l'on sait d'eux :

Plusieurs centaines de *Gros-becs* se réunissent pour construire en commun, sur un arbre, une sorte de toiture tissue avec de grandes herbes, et tellement serrée qu'elle est impénétrable à la pluie. Lorsque le travail est terminé, l'espace est distribué pour y placer des nids attachés au toit, tous de même grandeur, tous contigus l'un à l'autre. Chacune de ces habitations a son ouverture particulière ; cependant il arrive assez souvent qu'une même porte donne entrée dans trois nids, l'un au fond et les autres de chaque côté ; quelquefois aussi deux voisins seulement ont établi entre eux cette sorte d'intimité, et après avoir laissé assez d'intervalle pour que la pluie ne puisse atteindre les minces parois des habitations privées, chaque oiseau se loge, sans beaucoup de travail, car il profite des constructions mitoyennes.

Les nids, d'environ trois pouces de diamètre, sont faits avec des herbes plus fines que celles de la toiture, également bien serrées et garnies intérieurement de duvet. Quand la population augmente, les nouvelles habitations se placent sur les anciennes, et quelques-unes des cases particulières, délaissées par leurs propriétaires, sont converties en voie publique pour arriver aux nouvelles constructions.

Vaillant se fit apporter un de ces édifices tout entier, toit et chambre, il y compta trois cent vingt nids. Si un couple d'oiseaux avait occupé chacune de ces petites demeures, l'é-

1200 élèves.
800 frères.
400 mutuelle.
Budjet
Frères — 4700. 800 f. loyer déduits.
mutuelle 5500. net.

Indépendamment des traitements ci-dessus, les directeurs seuls jouissent du logement et sont chauffés et éclairés.

ÉCOLES LAÏQUES DES JEUNES FILLES.

Ecole place Dumont-D Urville :	
1 Directrice, à	F. 1,000
2 Sous-maîtresses, à 600 f. chaque. .	1,200
Ecole rue Constantine, n. 1 :	
1 Directrice, à	1,000
1 Sous-maîtresse, à	600
Indépendamment des traitements ci-dessus, les directrices jouissent du logement et sont chauffées et éclairées.	
Un maître de musique pour les écoles laïques filles et garçons	600
	F. 9,700

Si l'on tient compte des événements qui se sont accomplis depuis deux ans et de la situation qu'ils ont faite au pays en général et à nos contrées en particulier, on reconnaîtra qu'il était difficile à l'administration de la Croix-Rousse de faire plus et mieux. A. JOUVE.

IMPOTS ET REVENUS INDIRECTS.

Le ministère des finances publie l'état des revenus indirects pendant le premier trimestres de 1851, comparé avec les résultats des trimestres correspondants de 1849 et 1850. Voici les chiffres d'ensemble qui se rapportent aux revenus indirects perçus pendant le premier trimestre de ces trois années :

1849. . . . 168,544,000 f.
1850. . . . 171,688,000
1851. . . . 179,114,000

Il y a donc eu, pour 1851, augmentation de 10 millions 767,000 f. sur 1849, et de 7,423,000 f. relativement à 1850.

Nous reproduisons ci-après les chiffres afférents aux principales branches de revenu, en comparant 1851 avec 1850.

	1850	1851
Enregistrement et timbre,	58,948,000	60,862,000
Douanes et navigation,	29,543,000	28,925,000
Sels,	5,690,000	6,042,000
Boissons,	22,608,000	23,620,000
Sucre indigène,	7,526,000	9,409,000
Tabacs,	28,305,000	29 704,000
Postes,	10,218,000	11,004,000
Poudres,	1,309,000	1,007,000
Droits divers,	7,541,000	8,440,000
Totaux,	171,688,000	179,411,000

Il y a eu diminution de 327,000 fr. sur l'enregistrement, bien que la loi du 18 mai 1850 ait établi de nouveaux droits qui ont produit, pour le premier trimestre de l'année courante, 2,187,000 fr. Cette diminution a été en partie atténuée par une augmentation de recettes sur le timbre.

Le produit des droits de douanes a baissé; mais ce fait provient uniquement du ralentissement qui s'est manifesté à l'entrée des sucres coloniaux et étrangers. L'attente d'un nouveau tarif a retenu dans les entrepôts des quantités considérables qui, en temps ordinaire, auraient acquitté les droits pour entrer dans la consommation.

La plupart des autres branches du revenu indirect présentent, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de légères augmentations.

Quant à l'impôt direct, les contribuables ont versé, pendant le dernier trimestre, 28,528,000 fr., imputables sur l'exercice 1850, et 68,832,000 fr. sur l'exercice 1851. Il reste encore à recouvrer 7,741,000 f. sur 1850 et 340,295,000 fr. sur l'exercice courant.

D'après une note placée à la suite du tableau, la somme de 68,832,000 fr. représente près de 17 0/0 du montant des rôles, et dépasse de plus de 600,000 francs le montant des termes échus. A la même époque de 1850, les recouvrements ne s'élevaient qu'à 15 0/0 du montant des rôles, et présentaient, comparativement aux termes échus, un retard de près de 2 0/0. Il y a donc, sur ce point, amélioration dans la rentrée de l'impôt.

Le secrétaire de la rédaction, A. JEUNESSE.

Chronique locale.

Si la foi s'en va, comme le prétendent quelques sceptiques, en vérité il n'y paraît guère, à moins de supposer que la foule qui a constamment rempli nos églises pendant la journée d'hier, n'y était attirée que par le désir de satisfaire une vaine curiosité. Mais cette supposition n'est pas admissible, car jamais foule ne fut plus recueillie et plus convenable par sa tenue dans le saint lieu. De deux heures de relevée à la nuit tombante, elle n'a cessé de circuler d'une église à l'autre, et nulle part, son agglomération n'a causé le moindre désordre. Nous devons ajouter que le plus admirable temps a favorisé ces religieuses périgrinations de notre population. MAISONNEUVE.

— Un journal annonce que le mariage de M. Alph. Gent, détenu, et le principal prévenu du complot de Lyon, vient d'épouser Mlle Borel dans la prison de Roanne. C'est M. Ricard, adjoint à la mairie, qui a procédé aux formalités de l'Etat-Civil.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par M. l'aumônier de la prison.

— Des lettres de Livourne nous apprennent que le citoyen Chancel vient d'être embarqué dans ce port sur un navire français, en partance pour Constantinople.

Les agents de la police suisse ne l'ont quitté qu'au moment où le navire a levé l'ancre.

— Avant-hier mercredi, la première catégorie d'inculpés pour détention d'armes de guerre, de pistolets, couteaux-poignards et autres armes prohibées; cette catégorie, composée de huit prévenus environ, a comparu devant le tribunal correctionnel. Tous les prévenus ont été condamnés, eu égard à leur bonne foi, au minimum de l'amende.

— M. Desprez reste le seul candidat qui se présente aux électeurs du canton de Vaugneray, pour le représenter au conseil général. Nous avons annoncé le désistement de MM. Rieussec et Rappet; nous apprenons que MM. Paullian et de Benevent fils se sont également désistés de toutes prétentions en présence de la candidature de M. Desprez.

— On nous transmet la relation du fait suivant que nous nous empressons de publier.

Hier l'après midi, à deux heures, un enfant qui était tombé à l'eau sur la rive droite de la Saône, en amont du Pont-du-Change, et qui, emporté par le courant sous un bateau amarré près du glacis, allait périr, a été sauvé par un courageux jeune homme nommé Côte, employé de la maison Faidy frères, négociants en toilerie, place Saint-Nizier, qui passait sur le quai de Bondy et portait un ballot à l'hôtel du Chapeau-Rouge. Le jeune homme, témoin du danger que courait l'enfant, et, quoique ne sachant pas ou sachant très peu nager, n'a pas hésité à jeter à terre le ballot qu'il portait et à s'élancer tout habillé à l'eau où il a pu saisir l'enfant, au moment où il allait disparaître sous le bateau, sur la bande duquel plusieurs personnes accourues pour le secourir ont pu recueillir le sauvé et le sauveur. L'enfant, plein de vie, a été conduit chez M. Savoye, pharmacien place du Change, et son sauveur, tout étonné des félicitations des personnes témoins de sa belle action, s'est modestement rendu à l'hôtel du Chapeau-Rouge, où M. Jéricot, chef de cet établissement, et ses employés, informés de ce qui venait de se passer, se sont empressés de lui faire prendre des cordiaux et de lui offrir du linge et des vêtements pour remplacer momentanément les siens mouillés.

— Le 29 mars dernier, nous avons rapporté qu'à l'issue de l'audience de la cour d'assises où fut condamné à mort l'assassin Montcharmont, il se trouva un homme qui se respecta assez peu pour proférer contre le jury ces odieuses menaces : *Il faudrait maintenant*, disait-il, *f... un coup de fusil à chacun des jurés.*

Cet homme, dont nous taisons le nom par condescendance pour ses bons antécédents, pour les regrets et le repentir qu'il a manifestés, a comparu vendredi dernier devant le tribunal de police correctionnelle de Chalon, et a été condamné à six semaines de prison.

— Une messe en musique vocale et instrumentale sera exécutée, dimanche, jour de Pâques, dans l'église de Saint-Bruno-les-Chartreux, sous la direction de M. Perdrix qui en est l'auteur.

— Les amis de la famille de M. Jean-Baptiste Saulnier-Vachon qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de son décès, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation d'assister à ses funérailles, qui auront lieu demain samedi 19 courant, à onze heures précises du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, place de la Miséricorde, 10, pour se rendre à l'église St-Louis.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

La chambre de commerce a fait paraître dans les journaux de cette ville un avis destiné à faire connaître à MM les commerçants qui font des expéditions de marchandises pour l'Algérie, qu'elle avait reçu et tenait déposé à son secrétariat un exemplaire de la loi des 20 décembre 1850, 3 et 11 janvier 1851, relative au régime commercial de l'Algérie.

Une circulaire de l'administration des douanes accompagnant cette publication, avait annoncé que la loi ci-dessus rappelée ne serait exécutoire en Algérie qu'à dater du 21 mars.

De nouvelles instructions dont on peut prendre connaissance au secrétariat de la chambre de commerce, portent qu'il y avait erreur dans la date primitivement indiquée. C'est à partir du 19 et non du 21 mars que la loi précitée est devenue exécutoire dans tous les bureaux de douanes de l'Algérie.

Fait à Lyon, le 17 avril 1851.

Le secrétaire membre de la chambre de commerce, président en l'absence, H. JAME.

DEPARTEMENTS.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — On lit dans l'*Echo du Midi* :

« Le *Suffrage Universel* d'avant-hier racontait que les compagnies du génie qui viennent d'être détachées, fraternisaient, sur leur route, avec les ovations socialistes qu'un mot d'ordre leur avait préparées.

« Voici un fait dont nous garantissons l'exactitude, et qui réduira à leur juste valeur les inventions du journal démocrate :

« La compagnie qui va tenir garnison au fort Mont-Louis, arrivée à une demi-lieue de la petite ville d'Ille (Pyrénées-Orientales), fut accostée par un groupe de vingt à vingt-cinq individus venus au-devant elle, et qui étaient suivis par un certain nombre de femmes et d'enfants.

« Des cris de : Vive les enfants de la démocratie! vive la République sociale! étant partis du premier groupe, le capitaine y a répondu par ces mots : « Sapeurs, arrêtez ces anarchistes! » Aussitôt les démocs, poursuivis par les sapeurs, se sont jetés dans les blés; mais l'un d'eux, qui paraissait le chef de la bande, a été arrêté après une assez vive résistance. La compagnie est ensuite entrée à Ille, tambour battant, emmenant le prisonnier entouré de quatre sapeurs. La foule était compacte, mais aucun cri n'a été proféré. Les démagogues paraissaient stupéfaits.

« Ceci prouvera au *Suffrage* que les soldats français sous les armes, commandés par leurs honorables officiers, n'écouteront jamais que la voix du devoir dès qu'ils seront isolés des perfides menées des éternels ennemis de l'ordre. C'est en vain qu'ils prendront à tâche de compromettre notre armée : elle restera pour sa gloire le plus ferme appui du pays et des lois. »

VILLE LYON BIBLIOTHÈQUE

Courrier du matin.

Paris, 16 avril 1851.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Elysée. On y a discuté la question de savoir quelle attitude prendrait le gouvernement français en face de l'Allemagne, et s'il continuerait à protester seulement contre l'entrée de l'Autriche avec tous ses états dans la Confédération. Un débat très animé s'est engagé à ce sujet; il s'est prolongé fort avant dans la matinée.

On s'est décidé à conserver le rôle de médiateur qu'on a voulu jouer concurremment avec l'Angleterre, mais à adresser à l'Autriche de sérieuses remontrances contre les exigences quelle a manifestées jusqu'ici au détriment des intérêts de plusieurs états allemands.

Des courriers partiront ce soir pour Vienne et Berlin porteurs de dépêches importantes.

— On parlait beaucoup aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée de banquets qui s'organisent en ce moment à Rouen, Strasbourg, Lyon, Montpellier, et dans d'autres villes des départements, pour le dimanche de Pâques. Ces banquets seront présidés par des représentants de l'extrême gauche qui sont partis pour leurs départements.

— Il se passe en ce moment dans le monde littéraire et artistique un fait qui honore au plus haut degré M. Menjaud, ancien acteur de la comédie française, qui a reparu il y a quelque temps dans une représentation à son bénéfice; le public le trouva si fort à son goût qu'il y eut un vœu spontané et unanime pour que la carrière théâtrale fût rouverte à M. Menjaud. Mais certaines jalousies où rivalités de coulisse ayant jusqu'à présent entravé cette réapparition tant désirée, une pétition vient d'être adressée au ministre de l'intérieur signée par l'élite de la magistrature et des théâtres. En tête de la pétition nous remarquons les signatures suivantes : Victor Hugo, Eugène Scribe, Ancelot, Dupaty, Viennet, Ponsard, Alexandre Dumas, Vitet, Philippe de Ségur, etc. Rachel, Déjazet, Tisserant, etc.

— On assure qu'un projet de loi va être présenté pour organiser les banques de prêt d'honneur dont le président de la République a déjà eu l'heureuse idée. Seulement ces banques n'auraient pour but que de donner des objets en nature tels que bestiaux, ustensiles, outils, instruments aratoires. Ce mode a paru, dit-on, beaucoup plus sage et beaucoup plus utile pour les classes agricoles peu aisées.

— C'est aujourd'hui que commencent les promenades de Longchamps. Les brillants équipages ont profité du beau temps pour se montrer aux Champs-Elysées. Il y avait foule dans les contre-allées. Nous n'avons remarqué rien d'original en fait de modes. Le président a traversé la chaussée du milieu en char-à-banc. Les cris de : Vive le président se sont fait entendre. H. Ferrier.

— L'opinion légitimiste vient de conquérir définitivement un organe, le journal l'*Assemblée nationale*. On avait dit que la feuille fondée par M. Adrien de Lavalette serait d'abord orléaniste pour arriver de proche en proche sur le terrain de la fusion. Il paraît qu'il n'en est rien. L'influence de l'honorable M. de Pastoret reste entière, et la nouvelle direction politique de l'*Assemblée nationale* se rallie du premier coup aux visées et aux tendances des amis les plus dévoués de M. le comte de Chambord. HAVAS.

L'*Indépendance Belge* constate que les meilleurs rapports n'ont cessé d'exister entre le général Changarnier et le ministre actuel de l'intérieur, et elle prétend que le jour de l'avénement de M. Faucher, le général, en s'approchant du banc ministériel, lui aurait dit : *je suis heureux de vous voir ici*; puis la correspondance apprécie en ces termes les bruits de réconciliation entre l'Elysée et le général :

« M. Léon Faucher s'est prononcé très nettement pour cette réconciliation »

---

difice entier aurait contenu six cent quarante habitants.

Il serait intéressant de suivre, durant le cours d'une année au moins, une population aussi nombreuse et aussi bien unie dans les moments consacrés aux soins de la génération naissante! Il est probable que la caserne demeure déserte, lorsque les petits prennent leur volée, jusqu'à ce que les femelles viennent y faire une nouvelle ponte. On ignore comment l'association s'est formée, comment elle se reforme, après avoir été dissoute: on n'a pas vu les ouvriers à l'œuvre; et ce qui y a de plus curieux et de digne d'être observée, c'est précisément ce que nous ignorons.

Comment ne pas parler du nid de la *Fauvette de Saint-Domingue*? Il est digne de fixer l'attention des hommes mêmes les plus indifférents sur les productions si merveilleusement variées de la nature. Ce nid est construit avec une industrie qui échappe presque à la description. Composé de brins d'herbes sèches, de fibres de feuilles et de racines flexibles que l'oiseau a tissues avec art pour en former une boule épaisse, serrée et impénétrable à la pluie, ce petit édifice est hermétiquement fermée en-dessus et dans tout son pourtour; il n'a qu'une ouverture, elle est en-dessous, et l'oiseau n'y peut entrer qu'en montant.

Une cloison sépare le fond d'avec l'entrée; ce fond est réservé pour la couvée; c'est une alcôve mystérieuse garnie de lichen et tapissée d'un duvet soyeux. — Ce n'est pas tout encore, et ce qu'il nous faut admirer le plus, c'est le discernement qu'apporte la *Fauvette* à soustraire à de nombreux ennemis ses petits et le berceau qu'elle leur a préparé pour l'essai de leur vie encore incertaine. Un jet de lianne flotte entre deux arbres au-dessus des eaux; c'est là que la prévoyante mère fixe son nid par une ligature solide quoique flexible; le vent agite et balance cette demeure aérienne, et la *Fauvette* est rassurée contre l'invasion des rats ou autres petits quadrupèdes. Si, mieux favorisé pour la rapine, l'oiseau de proie s'approche de cet asile providentiel, son attention est violemment détournée par le père ou par la mère de cette intéressante couvée. A quelques pas de lui, il les voit tous deux sautiller avec peine, comme s'ils étaient blessés, et l'un et l'autre cheminant sous son vol rapide attirent sur eux le danger qu'ils redoutent pour leurs petits.

Je terminerai par l'histoire d'un nid qui figure, avec une importance égale, dans les annales de la gastronomie et dans celles de la zoologie. Je veux parler des nids de *Tonquin*, objet d'un commerce important dans les mers de la Chine et de l'Inde, et que les Hollandais considèrent comme l'un des meilleurs mêts de leur cuisine.

Ce comestible n'est autre chose que le nid d'une espèce de *Salangane*. Il est bâti dans la forme qu'ont à peu près les nids de toute cette famille, n'est pas composé, comme on l'a cru, d'œufs de poissons ou d'autres substances animales, mais des branches d'un *Fucus*, décolorées et agglutinées ensemble par cette *Hirondelle*. M. Lamouroux a cru les reconnaître pour un varech de la mer des Indes qui contient une grande quantité de sucre.

C'est surtout dans les cavernes des côtes, dans les îles de l'Océan, telles que Timor, Flores, Amboise, Taïti et les Marquises, qu'on va chercher les nids de Tonquin. Pour atteindre à l'entrée d'une caverne battue par la mer, il faut descendre un rocher à pic, de plusieurs centaines de pieds de hauteur, rester suspendu sur l'abîme pendant plus d'une heure, sans autre soutien que les légères échelles de rotin ou de bambou, qui, d'espace en espace, tapissent le rocher. Arrivé à l'entrée des grottes, on allume les flambeaux et l'on procède à la recherche des nids, placés le plus souvent dans des fentes et des crevasses, où il faut pénétrer avec précaution; il y règne une nuit éternelle, et l'on n'entend d'autre bruit que le mugissement des vagues qui se précipitent avec fracas au fond de ces abîmes. Il faut avoir le pied bien sûr et la tête bien calme pour escalader, sans tomber, ces roches humides et glissantes; une hésitation, un faux pas seraient suivis d'une mort certaine.

Les accidents ne sont pourtant pas rares; quelquefois, au milieu du silence qui préside à la *cueillette*, un cri se fait entendre, un flambeau disparaît, et le bruit effroyable d'une portion de roche détachée qui roule au fond du précipice et dont l'écho, semblable au grondement du tonnerre, se prolonge dans toutes les parties de la caverne, annonce aux chasseurs consternés la perte d'un de leurs camarades. Les nids les plus estimés sont ceux qu'on recueille dans les cavernes les plus humides, et que les oiseaux n'ont pas encore salis par la couvée. Ils sont plus blancs, plus nets, plus transparents que les autres.

La cueillette se fait deux fois par an, et si l'on a soin de ne pas dégrader les roches en prenant les nids, le nombre est à peu près égal à chaque fois.

La seule préparation que reçoivent les nids de *Tonquin*, avant d'être livrés aux Chinois, est la dessication; on a soin d'y procéder à l'abri des rayons du soleil qui en détérioreraient la couleur et la qualité; puis on les assortit en première, deuxième et troisième sortes, et on les emballe dans de petites boîtes en bois, de la contenance de 30 kil. environ.

Une quantité considérable de ces nids est destinée aux tables de la cour. Les Chinois disent que rien n'est plus stomachique, plus salutaire que cette nourriture; mais son seul mérite est certainement le prix auquel elle est vendue; ce prix flatte la vanité des riches, qui en sont ainsi les seuls consommateurs. La quantité annuelle de ces nids qu'on importe en Chine s'élève à deux cent quarante-deux mille livres environ : en estimant chaque livre à une moyenne de 50 francs, on trouve que pour ce seul article, les Chinois paient aux îles de l'Archipel plus de 12 millions de francs. C'est un monopole important pour les souverains des diverses îles où se trouvent les cavernes. Aussi la possession de ces lieux est-elle souvent la seule cause des guerres que se font ces petits peuples.

On conçoit qu'une marchandise si précieuse excite la cupidité; aussi les cavernes qui sont le moins difficiles à aborder, ont elles été souvent exposées aux déprédations des flibustiers et des autres pirates, qui non seulement enlevaient les nids, mais dégradaient les roches, et diminuaient, par ces dévastations, la récolte des années suivantes. Dans les lieux où règnent l'ordre et la tranquillité, et où l'accès des cavernes est difficile, le revenu est assez régulier. Telles sont les cavernes de GENONG GETAE à Java : elles donnent annuellement près de sept mille livres de nids, qui valent, au prix du marché de Batavia, cent trente-neuf mille dollards espagnols ou près de sept cent mille francs. Les frais d'exploitation, de cuisage, d'emballage, ne s'élèvent pas à plus de 10 à 11 pour cent.

Me serais-je trompé, cher lecteur, sur l'intérêt qui s'attache à ces détails, et, plutôt que d'écrire avec tant de complaisance, cette preuve nouvelle de notre cupidité, n'eût-il pas mieux valu vous citer un exemple de plus de l'instinct des oiseaux, de leurs grandes prévoyances, et de ces industries prodigieuses qui écrasent l'intelligence humaine! Vous allez en juger.

Le voyageur Lamarre-Piquot a rapporté de l'Inde un nid de *Fauvette*, solidement tissu d'herbes déliées, entrelacées avec la bourre des plantes et formant un matelas de plusieurs pouces d'épaisseur.

Ce nid a la forme et le volume d'une carafe renversée; la portion rétrécie se termine par une tige de roseau dure et flexible à la fois, disposée comme une anse qui servait à le suspendre au milieu d'un épais fourré.

Un soir, notre voyageur fut frappé d'une lueur vacillante qui s'agitait à quelques pas de lui, et l'attribuant à la phosphorescence de quelque cigale lumineuse, il s'élança pour s'en emparer. Un cri plaintif se fit entendre, un bruissement saccadé le suivit... La lumière avait disparu; et comme M. Lamarre-Piquot ne pouvait croire qu'un faible insecte fût l'auteur de ce petit événement joyeux ou funèbre, il marqua la place et s'y rendit le lendemain.

Il trouva le nid dont je parle ici, mais rien n'expliquait à ses yeux la lumière scintillante qui, la veille, avait attiré ses pas. Il cherche autour du nid, sur les feuilles, sur l'écorce de l'arbre, sur la terre même qui l'entourre, rien ne lui rend compte de ce phénomène étrange.

Enfin, il se décide à ouvrir le nid : trois œufs refroidis et abandonnés attestaient la terreur dont avait été frappée la couveuse; mais ce que notre naturaliste était loin de soupçonner et qu'il ne put voir sans une profonde émotion, c'est que cet intérieur mystérieux et sombre était éclairé par des vers luisants, placés et retenus à distance, sur des tas caux de terre glaise.

Quelques débris de ces insectes gisaient au fond du nid, c'étaient des *carcels* éteintes et hors de service... Hors de service! Non... ces larves immobiles eussent été, sans M. Lamarre-Piquot, la première nourriture des jeunes petits de la fauvette,

Achille COMTE.

VILLE LYON BIBLIOTHÈQUE